



Depuis 2013, Les Rencontres Musicales de Gien rassemblent les amateurs amoureux de musique classique dans le cadre agréable de la ville de Gien, entre Loire et château. L'ambiance est simple, conviviale. L'équipe des Rencontres est entièrement bénévole. Le public côtoie les artistes à l'issue de chaque concert autour du buffet offert par l'association.

Vous êtes un particulier ?

Vous pouvez soutenir personnellement les Rencontres. Vous nous permettez ainsi d'augmenter nos ressources propres et de pérenniser ce rendez-vous, que nous souhaitons « grand », chaque 1^{er} week-end de juillet.

Vous êtes une entreprise ?

Votre don donne droit à une réduction fiscale d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (loi du 1^{er} août 2003).

Ainsi, pour 300 €, le coût net de votre don sera de 102 €.

En contrepartie, vous bénéficierez :

- Pour un don de 30 €, 50 € ou plus, de la qualité de membre bienfaiteur. Votre logo figurera sur notre site Internet, notre page Facebook et nos programmes de concerts.
- Pour un don à partir de 300 €, de la qualité de donateur. Votre logo figurera sur l'ensemble de nos documents de communication, affiches, marque-pages et dossier de presse notamment.

Vous pouvez adresser votre don :

- **Par chèque bancaire à l'ordre des Rencontres musicales de Gien (RMGIEN) au siège de l'association (2, rue Thiers-45500 GIEN) accompagné de ce bulletin.**
- **Par virement (IBAN : FR76 10278 37290 0001 138501 44 Code BIC : CMCIFR2A)**

DON AUX RENCONTRES MUSICALES DE GIEN

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Souhaite faire un don à l'association Les Rencontres Musicales de Gien.

J'adresse à ce titre un chèque de (* Rayez la mention inutile) :

- 30 € *
- 50 € *
- 300 € *
- Autre (précisez le montant) *

Date, signature, cachet éventuellement :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces informations ne seront communiquées à aucun autre organisme.